



ASSEMBLEE GENERALE 2015 CAUE de l'Aveyron

CAUE
de
L'AVEYRON

Juin 2015

Accompagner les élus et les collectivités

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 CAUE de l'Aveyron

Juin 2015

Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement
5 Place Ste Catherine, Imb Ste Catherine
12000 RODEZ
Tel: 05.65.68.66.45
Fax: 05.65.68.14.97
email: caue-12@caue-mp.fr



www.caue-mp.fr

RAPPORT MORAL

Je voudrais en introduction vous remercier, mesdames, messieurs les élus, représentants des administrations et membres adhérents pour votre participation à notre Assemblée Générale 2015 et ainsi, votre soutien aux actions du CAUE.

Les missions du CAUE pour l'année 2014 se sont inscrites dans la continuité des années précédentes avec le conseil aux particuliers et aux collectivités, les actions de sensibilisation des publics, acteurs de l'aménagement et scolaires.

De même à travers les conventions de partenariats, l'équipe du CAUE accompagne dans la continuité :

- le Conseil Départemental de l'Aveyron, pour l'accompagnement des programmes Cœur de Village, Bourg Centre, environnement...
- le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, pour l'accompagnement des politiques territoriales, d'accessibilité et de développement durable des hébergements touristiques et des quatre « Grands sites » de l'Aveyron : Conques, Millau-Larzac templier, Villefranche-Najac et Rodez..
Concernant le patrimoine, après avoir finalisé le recensement des dispositifs constructifs, nous avons entamé une réflexion sur la transmission des savoir faire dans le cadre de la convention entre l'Union Régionale des CAUE et le Conseil Régional.
- des collectivités pour lesquelles le CAUE est amené à proposer des démarches innovantes et des conventions adaptées aux enjeux identifiés avec les élus.

Ces procédures sont riches d'échanges entre les acteurs du projet d'aménagement urbain : services techniques, associations et usagers. Elles favorisent l'émergence d'une prise de conscience partagée des enjeux, nécessaire à la réalisation de projets d'urbanisme qualitatifs, économes et respectueux de l'identité des communes.

Un élément essentiel du fonctionnement du CAUE depuis trois ans porte sur la question de son financement lié au dysfonctionnement du système chorus entraînant des retards du recouvrement de la Taxe d'Aménagement. Sur le conseil de notre commissaire aux comptes, une procédure d'alerte a été initiée en mars 2013. L'accord d'échelonnement du paiement de la part patronale de l'URSSAF et des impôts sera soldé fin juillet 2015. Cette décision du conseil d'administration, comme la réduction des couts et de l'organisation du travail ont permis de maintenir le fonctionnement normal du CAUE.

Les réformes législatives en cours concernant l'avant projet de loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au Patrimoine ainsi que la loi NOTRe pourraient modifier directement les missions des CAUE. Elles font l'objet d'un travail de réflexion par l'ensemble du réseau national des CAUE, présidents et équipes, avec l'appui de la Fédération Nationale des CAUE.

D'autre part la réorganisation des Régions et de leurs compétences nécessite en 2015 un travail de réflexion commun aux 8 CAUE de Midi-Pyrénées et aux 5 CAUE de Languedoc-Roussillon.

Enfin les élections départementales ont pour conséquences le renouvellement des représentants du Conseil Départemental au conseil d'administration du CAUE et à l'élection des membres du bureau.

Notre Assemblée Générale est donc l'occasion de vous présenter les enjeux de l'organisation des CAUE et de débattre de l'évolution de nos missions auprès des collectivités locales et des institutions départementales et régionales.

Danièle VERGONNIER
Présidente du CAUE de l'Aveyron

BILAN D'ACTIVITÉS 2014

LES PARTICULIERS

Réalisé 2014		Réalisé 2013	
98	28 jours	98	23,25 jours

Le conseil au particulier est un service gratuit qui s'adresse à ceux qui ont un projet de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'extension.

Hormis le conseil téléphonique, le CAUE tient des permanences tous les mois à :

- **Espalion** : au centre médico-social, 4 rue du Palais, le 1er mardi du mois
- **Rodez** : au CAUE, les 2ème et 4ème mardis du mois
- **Villefranche** : au centre médico-social, rue Borrely, le 3ème mardi du mois
- **Millau** : au service urbanisme de la mairie, les 2ème et 4ème jeudis du mois.

MAISON R

Adrien Revel + Alexis Lautier - 2013 - lieu-dit Bas-Cambrins, RD 631

FIRMI

Nichée dans un bosquet, cette maison joue le jeu de la préservation du site, en limitant son impact dans le paysage. Sa construction sur pilotis a permis de préserver le terrain naturel et de conserver les arbres les plus proches. Déposée sur de fins potelets métalliques, comme décollée du sol, elle paraît plus légère. Le choix de matériaux naturels ou locaux, comme le bois et le zinc, est en accord avec le concept. Un rythme vertical est utilisé pour l'ossature et le bardage, mimant les lignes des hauts troncs des pins, et accentué par les ouvertures toute hauteur et le traitement du zinc. Un projet d'une remarquable cohérence qui paraît être une évidence.



>> Extrait des «Balades d'architecture moderne et contemporaine en Aveyron». Maison de particulier qui a bénéficié des conseils du CAUE.

LES ADMINISTRATIONS

Le CAUE émet un avis sur les dossiers d'instruction de permis de construire qui lui sont présentés par la DDT ou les services d'urbanisme des collectivités. Il participe aussi en tant que personne qualifiée aux Commissions Départementales de la Nature, des Sites et Paysages ou d'Aménagement Commercial, aux MISAP, aux commissions de la DREAL, Natura 2000...

LES PROFESSIONNELS

Le CAUE est une ressource pour tous les bureaux d'études qui peuvent consulter ses archives. Sur demande, il conseille les professionnels sur des règles d'urbanisme, d'accessibilité, d'insertion paysagère, leurs projets architecturaux.

LES COLLECTIVITÉS

Toutes les communes peuvent solliciter le CAUE pour un conseil architectural, paysager ou un aménagement d'espace public. Le CAUE y répond dans le cadre de ses missions :

- **développer la sensibilité et l'esprit de participation du public** dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- **contribuer à la formation** des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans les domaines de la construction.
- **fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et le conseils propres à assurer la qualité architecturale** des constructions, des aménagements, leur insertion dans leur site environnant.
- **assister les collectivités qui le sollicitent pour tout projet** d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études ... (décret du 9/02/78 sur les statuts types des CAUE).

L'équipe pluridisciplinaire du CAUE est à la disposition de toutes les collectivités. Les interventions du CAUE sont gratuites lorsqu'elles portent sur des conseils ponctuels : un appui méthodologique, la détermination d'enjeux et d'orientations, une aide à la programmation, une aide à la rédaction de cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études, la participation à des groupes de travail ou des jury... Le CAUE intervient toujours hors champ concurrentiel.

Communes ou intercommunalités	Réalisé 2014		Réalisé 2013	
	68	231 jours	33	88 jours

Collectivités qui ont sollicité le CAUE pour des conseils ponctuels :

architecture	construction	Balsac : aménagement locaux + accessibilité
architecture	construction	Brandonnet : renovation bâtiments
architecture	construction	Cabanès
architecture	construction	Coupiac : salle multi-activité + délocalisation de commerces
architecture	construction	Gages-Montrozier : consultation bibliothèque
architecture	construction	Grand-Rodez : rencontres habitat
architecture	construction	La Couvertoirade : école maternelle
architecture	construction	Laguiole : conseils futurs habitants lotissement du Frêne
architecture	construction	Les Albres : création d'un multiple
architecture	construction	Sainte-Eulalie de Cernon : salle des fêtes et parking
architecture	construction	Sous-préfecture de villefranche - Boisse-Penchat : Usicap
architecture	construction	Sous-préfecture de villefranche - Lunac : Moulin du Pivert
architecture	construction	Sous-préfecture de villefranche - Bouillac : Charles Charpente
architecture	consultation pour construction	Castelnau-Pegayrols : maison des services
architecture	consultation pour construction	CC du Naucellois : bâtiment «terresegala»
architecture	consultation pour construction	La Loubière : extension mairie
architecture	consultation pour construction	La Salvetat-Peyrales : maison médicale


CONSEILLER

architecture	consultation pour construction	Sous-préfecture de villefranche - Causse et Diège : Laboratoire Nutergia
architecture	consultation pour construction	Saint-Chely d'Aubrac : consultation UPRA Aubrac
architecture	consultation pour construction	Sanvensa : salle polyvalente
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Asprières : ancienne gendarmerie
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Aubin : bâtiment des arcades
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Bor et Bar : bâtiments en cœur de village
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Centrés : réhabilitation bâtiments
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Escandolière : salle paroissiale en logements
patrimoine	réhabilitation bâtiment	La Salvetat-Peyrales : aménagement agence postale et mairie
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Lacroix-Barrez : réhabilitation bâtiments
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Mur-de-Barrez : Hôtel de Mandillac
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Nant : bâtiment communal
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Saint-Felix de Sorgues : bâtiment en mairie
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Sainte-Geneviève sur Argence : maison «Guitard»
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Salvagnac-Cajarc : ancienne école de Saint-Clair
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Lassouts : salle des fêtes
patrimoine	réhabilitation bâtiment	Pradinas : salle communale
patrimoine	valorisation	Grand-Rodez : AVAP
patrimoine	valorisation	La Salvetat-Peyrales : La chapelle Murat et le château de Peyroles
environnement	cimetière	Salles-la-Source : cimetière-colombarium
environnement	espaces verts	Privezac : aménagement espaces verts
environnement	jardins	Gages-Montrozier : jardins partagés
environnement	jardins	Laguiole : jardins partagées d'un lotissement communale
environnement	plein-air	Coupiac : aménagement base de loisir sur le lac
urbanisme	documents d'urbanisme	Aubin : PPRM
urbanisme	documents d'urbanisme	Cransac : PPRM
urbanisme	documents d'urbanisme	CC du Naucellois : PLUj
urbanisme	documents d'urbanisme	Decazeville : PPRM + PLU
urbanisme	documents d'urbanisme	Firmi : PPRM
urbanisme	documents d'urbanisme	La Fouillade : PLU
urbanisme	espaces publics	Arviu : réflexion d'ensemble aménagement du village
urbanisme	espaces publics	Campuac : espaces publics et réhabilitation de bâtiments
urbanisme	espaces publics	Cransac : Cité Jurgail
urbanisme	espaces publics	Flagnac : aménagement du bourg
urbanisme	espaces publics	Gages-Montrozier : aménagement bourg
urbanisme	espaces publics	La Couvertoirade : éco-hameau, signalétique et aménagement place
urbanisme	espaces publics	La Terrisse : portail église
urbanisme	espaces publics	Laguiole : route de chauchailles
urbanisme	espaces publics	Livinac le Haut : embellissement et aménagement zone artisanale
urbanisme	espaces publics	Marcillac-Vallon : Concertation citoyenne pour l'aménagement du bourg
urbanisme	espaces publics	Mostuéjols : aménagement du «carrefour d'Aubigue»
urbanisme	espaces publics	Nant : amélioration circulation et parking
urbanisme	espaces publics	Saint-Côme d'Olt : consultation pour entrée de bourg
urbanisme	espaces publics	Saint-Jean-Saint-Paul : signalétique + aire de camping
urbanisme	espaces publics	Sainte-Eulalie de Cernon : aménagement parking
Urbanisme	espaces publics	Salles-la-Source : place du musée
urbanisme	espaces publics	Sénergue : aménagement du village de Montarnal
urbanisme	extension urbaine	Laguiole : évaluation de l'écoquartier
urbanisme	extension urbaine	Marcillac : Lotissement à Malviès
urbanisme	extension urbaine	Nant : lotissement Le près de la grange
urbanisme	extension urbaine	Saint Geniez d'Olt : Zone 2AU
urbanisme	extension urbaine	Saint-Parthem : Lotissement à Port d'Agrès
urbanisme	extension urbaine	Vailhourles : lotissement

Extrait du dossier de conseil pour l'aménagement de la place du Griffoul à Salles la Source

1. Diagnostic

I - LA PLACE DU GRIFFOUL / SALLES-LA-SOURCE



La place du Griffoul possède de grandes qualités paysagères. Sa très importante végétation arborée, si elle est bien entretenue, est un atout majeur. C'est un lieu polyvalent très agréable qui met en valeur les caractéristiques paysagères et architecturales du village rural.

Les interventions envisagées sur les bâtiments qui entourent cette place appartiennent au domaine public. La priorité est la réfection d'aménagement extérieur des parties cochères et surtout sans limite physique (murs) qu'elle soit qui aggrave une zone et donc une grande qualité à en tirer.


Aujourd'hui, il existe un problème d'appropriation de ces espaces publics qui tend à former une zone à la limite avec de cette place et notamment dans les années ces espaces seraient délaissés. De plus, l'accès au cochère par une petite allée existante n'est pas évident.



Une appropriation de l'espace public permettra à la venue de la nouvelle place de la place.

Une autre intervention envisagée de la place, c'est la création d'un espace public avec un espace vert.

La création d'un espace public.

Une autre intervention envisagée de la place, c'est la création d'un espace public avec un espace vert.



CAUE de l'Aveyron - Conseil - Salles-La-Source - Janvier 2010

2. Conseils

I - LA PLACE DU GRIFFOUL / SALLES-LA-SOURCE



Afin de répondre à la fois au problème d'appropriation de l'espace public et de rendre plus évidente l'entrée du cochère, il est proposé de concevoir de nouveaux espaces extérieurs à l'aménagement de cette place, sans toutefois en transformer l'aspect.

Un aménagement de la zone cochère autour des habitations permet de mieux valoriser la place et de rendre le cadre plus agréable.

La création d'un espace vert de type jardin, végétal, peut être envisagée. Il s'agit de créer un espace de type jardin, végétal, peut être envisagée. Il s'agit de créer un espace de type jardin, végétal, peut être envisagée.

Une intervention sur les bâtiments extérieurs à compléter les plans de réaménagement ne sera pas destinée à modifier la destination d'un bâtiment existant et de modifier la destination de place du village.

CAUE de l'Aveyron - Conseil - Salles-La-Source - Janvier 2010

3. Références

Quelques références...

Au profit des habitations, l'espace extérieur est aménagé, par exemple, dans l'axe de la façade, afin de créer un espace public de type jardin, végétal, peut être envisagée. Il s'agit de créer un espace de type jardin, végétal, peut être envisagée.



A Salles la Source, l'espace public extérieur est aménagé, par exemple, dans l'axe de la façade, afin de créer un espace public de type jardin, végétal, peut être envisagée.



Le long du mur des habitations, les plantations arborescentes le long de la place et permettent de mieux valoriser l'espace de réaménagement. Elles doivent être entretenues afin d'être un atout pour le village. Elles doivent être entretenues afin d'être un atout pour le village.



Salles la Source



Salles la Source



Salles la Source

LES PROGRAMMES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le CAUE accompagne les programmes du Conseil départemental. Il conduit des actions pour les communes et les porteurs de projets touristiques dans le cadre de programmes spécifiques :

- l'amélioration du cadre de vie et la valorisation des centres anciens des bourgs et des villages
- la création et la modernisation des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes

PROGRAMME COEUR DE VILLAGE ET BOURG-CENTRE

L'analyse du CAUE a pour but d'**élaborer un schéma cohérent d'intervention englobant de multiples actions** (implantation d'équipement structurant, extension urbaine du bourg, caractères des espaces publics...), **visant à renforcer l'identité des villages** et des bourgs et du territoire.

Le schéma directeur adapté à chaque collectivité, préconise des solutions appropriées à chaque site qui valorisent le caractère territorial.

Le programme départemental apporte une aide à la conception et à la réalisation du projet d'aménagement des espaces publics. Celle-ci est confiée à un maître d'oeuvre privé architecte, urbaniste et/ou paysagiste.

Méthodes

1. Le CAUE réalise un cahier de recommandations. **Ce diagnostic du territoire communal met en évidence ce qui caractérise et structure les lieux ainsi que les dysfonctionnements.**
2. À partir du diagnostic, **les enjeux, identifiés et validés avec la collectivité**, concourent à la définition d'un schéma directeur.
3. Le CAUE accompagne les élus pour la **sélection des candidats maîtres d'oeuvre**. Deux procédures sont possibles pour le choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre qualifiée (architecte, urbaniste et/ou paysagiste) :
consultation sur références
consultation sur esquisse indemnisée. Le CAUE analyse avec les élus les offres.
4. Organisation de visites d'aménagements similaires.
5. Accompagnement du projet pendant la phase de conception et de chantier à la demande de la commune.

CŒUR DE VILLAGE (-1 000 hab)

	Réalisé 2014		Réalisé 2013	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opérations	5	2	2	2,50
Données territoriales	6	6	5	15,50
Schémas directeurs	5	42	7	42,25
Suivi des communes	8	18	3	5
total	13	67	26	65,25

Lancement d'opérations ou actualisation

Arvieu
Compeyre

Lassouts
Laval-Roquecezière

Saint-Felix de Lunel

Données territoriales

Arvieu
Compeyre

Grand-Vabre
Lassouts

Laval-Roquecezière
Saint-Felix de Lunel

Etudes effectuées ou en cours

Grand-Vabre
L'Hospitalet du Larzac
Laval-Roquecezière
Plaisance
Pousthomy

Suivi des communes

Arvieu
Curières
Grand-Vabre
Le Clapier
Martrin
Plaisance
Pousthomy
Saint-Jean-Saint-Paul



Extrait diagnostic Coeur de village de Grand-Vabre

ACCOMPAGNER

BOURG CENTRE (+ 1 000 hab)

	Réalisé 2014		Réalisé 2013	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opération	3	2	0	-
Données territoriales	3	38	1	6
Schémas directeurs	3	38	0	3
Suivi des communes	10	49	7	48
	13	127	7	57

Lancement d'opérations

Clairvaux-d'Aveyron (3 villages)
Laguiole
Marcillac-Vallon

Données territoriales

Clairvaux-d'Aveyron (3 villages)
Laguiole
Marcillac-Vallon



Bozouls, rue du Trou avant et après aménagement bourg-centre - phase 1.

Le programme Bourg-Centre a permis de concrétiser les objectifs d'attractivité de ce bourg de 3000 habitants. L'équipe lauréate d'une consultation restreinte - Dessin de ville, urbanistes, paysagistes, architectes - propose une réflexion stratégique en matière de structuration touristique et urbaine et réalise les aménagements sur un planning pluriannuel conformément aux orientations définies dans le schéma directeur bourg-centre.

Etudes effectuées ou en cours

Clairvaux-d'Aveyron (3 villages)
Laguiole
Marcillac-Vallon

Suivi des communes

Entraygues
Flavin
Montbazens
Naucelle
Pont-de-Salars
Salles la Source
Sebazac-Concourès
La Salvetat-Peyralès
Saint-Affrique
Vabres l'abbaye



ACCOMPAGNER

Suite aux diagnostics, de nombreuses communes sollicitent de nouveau le CAUE pour mettre en cohérence **les actions d'aménagement avec les enjeux et les orientations** définis à partir des schémas-directeurs des études Coeur de village ou Bourg-centre.

Réalisé 2014		Réalisé 2013	
communes	jours	communes	jours
18	67	10	53

urbanisme	suivi de BC ou CV	Capdenac-Gare : PLU
urbanisme	suivi de BC ou CV	Entraygues : présentation nouvelle équipe
urbanisme	suivi de BC ou CV	Flavin : suivi aménagement bourg + lotissement
urbanisme	suivi de BC ou CV	Grand-Vabre : visites de réalisations + consultation MOE
urbanisme	suivi de BC ou CV	Lapanouse de Séverac, avis sur avant-projet
urbanisme	suivi de BC ou CV	Laissac : foirail, pôle petite enfance, lotissement et carrefour
urbanisme	suivi de BC ou CV	Le Clapier : Entrées de bourg
urbanisme	suivi de BC ou CV	Martrin : suivi de projet
urbanisme	suivi de BC ou CV	Montbazens : Mise à jour BC avec la nouvelle équipe
urbanisme	suivi de BC ou CV	Naucelle : PADDi + lotissement + consultation
		Terresegala + prolongement BC sur Naucelle Gare
urbanisme	suivi de BC ou CV	Plaisance : mise à jour avec la nouvelle équipe
urbanisme	suivi de BC ou CV	Pont-de-Salars : présentation à la nouvelle équipe
urbanisme	suivi de BC ou CV	Pousthomy : mise à jour avec la nouvelle équipe
urbanisme	suivi de BC ou CV	Saint-Affrique : Ilot voltaire + consultation quartier gare +
PLUi		
urbanisme	suivi de BC ou CV	Saint-Jean-Saint-Paul : consultation MOE + signalétique
urbanisme	suivi de BC ou CV	Salles la Source : mise à jour avec la nouvelle équipe
urbanisme	suivi de BC ou CV	Sébazac-concourès : Zac Estréniol, méthanisation, habitat partagé
urbanisme	suivi de BC ou CV	Vabres l'Abbaye : Aires de stationnement

Les enjeux actuels (réduction des dépenses d'énergie, réduction des consommations de foncier, réduction des pollutions, solidarité entre les générations, préservation de la biodiversité - réduction des DETR ...) imposent une réflexion globale et transversale.

**Des projets réfléchis et cohérents,
dans le temps + dans l'espace + dans les usages = qualité + économies**

ACCOMPAGNER

	Réalisé 2014	Réalisé 2013
	jours	jours
Accompagnement touristique	2	1
Information et sensibilisation des acteurs	-	-
Accompagnement Patrimoine et Villes et villages fleuris	24	21,50
total	26	22,50

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Le CAUE est partenaire du Comité Départemental du Tourisme. Ils reçoivent ensemble, en permanences, les personnes ayant pour projet la création d'un gîte de séjour ou de chambres d'hôtes situées sur le territoire Causses et Cévennes classé Unesco, aux abords des GR ou des véloroutes.

PRIX DEPARTEMENTAUX

Le CAUE participe aux prix départementaux des villes et villages fleuris et du patrimoine et aux réunions techniques préparatoires.



Journée arbres à Espalion - réunion VVF - plantation de jeunes arbres avant abattage des anciens

SAUVEGARDE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

Dans le cadre de la sauvegarde du petit patrimoine bâti, le CAUE participe aux comités techniques et émet des avis de faisabilité puis de conformité sur les dossiers de particuliers, associations ou communes qui saisissent le Conseil Général pour une aide à la remise en état de leur petit patrimoine bâti : four à pain, burons, jasses, séccadous, pigeonniers, cazelles,...

LES PROGRAMMES DU CONSEIL RÉGIONAL

	Réalisé 2014	Réalisé 2013
	jours	jours
Accompagnement des filières touristiques	111	127,50
Accompagnement des pays et communes	101	96,75
Energie et développement durable	40,5	39
Patrimoine	7	18
total	258,5	281

PATRIMOINE

Depuis 2011, le CAUE accompagne les politiques régionales sur la transmission des savoir-faire et systèmes constructifs remarquables.

Deux fiches sur les systèmes constructifs spécifiques à l'Aveyron ont été mises en ligne sur le site des CAUE de Midi-Pyrénées. Une session de formation sur la pierre taillée est en cours de préparation en 2015.

PRATIQUE > TECHNIQUES ET MATÉRIAUX

ARC DIAPHRAGME

Ce système constructif permet l'adaptation et l'économie de moyens dans un territoire où manque le bois de charpente.

MIDI-PYRÉNÉES



[PRÉSENTATION]

- » **Emprise géographique**
Larzac, Causses, vallée de la Sorgue, St Alfreix, Rougiers, Lévêzou, Montagne Noire.
Dans toute la région pour l'architecture "savante".
- » **Définition**
Ensemble de maçonnerie porteur d'une charpente, formé par un mur transversal au bâtiment, monté sur un grand arc.
- » **Milieu**
Grandes fermes, mas, jasses* : milieu rural et agricole.
Habitations : milieu urbain.

[PRINCIPE CONSTRUCTIF]

- » **Matériaux**
Les arcs diaphragmes* sont réalisés en pierre, le plus souvent en calcaire, matériau principal des Causses, parfois en schiste*, en gneiss*, en grès ou en brique.

1. Carte localisant les arcs diaphragmes en M&P-Pyrénées
2. Orignac, La Cavalière, 12



PRATIQUE > TECHNIQUES ET MATÉRIAUX

CHARPENTE À CHEVRON FORMANT FERME

Ce dispositif économique permet de dégager des grands volumes de stockage.

MIDI-PYRÉNÉES



[PRÉSENTATION]

- » **Emprise géographique**
Aveyron, Lot et Tarn : Nord Aveyron, Quercy, Lévêzou, Ségala, Monts de Lacauze, Massif pyrénéen : Haut Couserans, Haute Ariège, Hautes Pyrénées, Haute Garonne.
- » **Définition**
Charpente en bois sans panne*, composée uniquement de chevrons* rapprochés formant arbalétriers*, d'entraits* rainoussés et lisseaux* ou de voliges* jointives permettant le contre-ventement*.
- » **Milieu**
Les charpentes à chevrons sont utilisées dans tous les milieux : urbain comme rural, habitations et bâtiments agricoles.

[PRINCIPE CONSTRUCTIF]

- » **Matériaux**
Les charpentes à chevrons étaient à l'origine en châtaignier (pièces courtes).

1. Carte localisant les charpentes à chevron formant ferme en M&P-Pyrénées
2. Détail d'une charpente à chevron formant ferme, Millau, 12

Aujourd'hui, il est remplacé par le chêne (pièces longues). En Ariège, on utilise des bois non équarris* appelés "perches", l'entrait étant remplacé par un simple "joug".

- » **Modules et dimensions**
Les charpentes à chevrons doivent respecter des dimensions précises. Les portées sont d'environ 5 à 6 m et les chevrons sont généralement espacés de 60 cm pouvant aller jusqu'à 1 m, la section ne dépassant pas 15/15 cm. Ils sont coupés dans la longueur du tronc de l'arbre de manière à dégager deux sections. La section s'amenuise au fur et à mesure de la hauteur. On économise ainsi le bois.
- » **Aspect de finition**
Les éléments de charpente en bois sont laissés bruts.
- » **Type de pose**
Ce système constructif demande une pente d'environ 80%. La mise en œuvre est facilitée par l'utilisation de petites sections. On peut ainsi monter la charpente sans outil de levage important ou par la force de l'homme.
- » **Outils**
Herminette*, doliole*, ciseaux*, gouges*, biseau*...



POLITIQUES TERRITORIALES ET DE LA MONTAGNE

Le Conseil Régional missionne le CAUE pour accompagner les pays et PNR dans leur **démarche novatrice de «développement durable»**.

Cellules de conseil architectural : Accompagnement des projets de construction de bâtiments agricoles sur le territoire du PNR des Grands-Causse. Collaboration à la cellule de conseil qui réunit porteurs de projets, élus, architectes-conseil du PNR et du CAUE, services de l'Etat, pour discuter de l'insertion paysagère des bâtiments.

Méthanisation : Accompagnement des projets d'installation de centrale de méthanisation en partenariat avec EDF. Réalisation de **diagnostics territoriaux préalables à l'intégration architecturale, paysagère et sociale des unités de méthanisation** - Accompagnement des collectivités et des porteurs de projets – Participation aux réunions de concertation et réunions publiques. 6 projets en cours :

- Belmont-sur-Rance
- Centrès
- Montbazens
- Montlaur
- Sainte-Geneviève sur Argence
- Sébazac-Concourès : GAEC de Mézeilles

Natura 2000 : Participation au groupe de travail

PNR Aubrac : Participation aux comités techniques de l'Association d'Emergence du Parc sur les volets patrimoine paysager et patrimoine architectural et urbain.

Valorisation des terrasses viticoles : Accompagnement pour le développement du vignoble d'Estaing et de la vallée du Lot et de la mise en valeur des terrasses.

Valorisation du territoire Unesco : Participation à l'observatoire photographique du paysage agropastoral des Causse et Cévennes avec les CAUE du Gard et de l'Hérault.

Intégration d'une Unité de Méthanisation - Sarl Gaiano à Sébazac-Concourès.

Le CAUE a accompagné le projet de méthanisation, du Gaec de Mézeilles. Cette installation, de taille modeste, valorisera les fumiers issus de la ferme, des biodéchets et des déchets issues d'usines agroalimentaires.

Ces déchets organiques seront recyclés en engrais après avoir été transformés en partie en énergie.

Le CAUE a réalisé un diagnostic pour le choix du terrain en fonction des réseaux EDF, de la voirie, des flux de transport, de la qualité des installations, la préservation du cadre naturel, les relations avec le bâti existant... L'objectif était de limiter l'impact de cette installation et de s'assurer de l'acceptabilité du projet auprès des services instructeurs et de la population.



Terrain vierge sous la stabulation



Les 2 digesteurs intégrés sous la stabulation



Vue depuis la route Sébazac - Onet l'Église

« L'installation

Le site a été choisi en collaboration avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement). Tous les critères ont été pris en compte. Il a été tenu compte de l'intégration dans le milieu naturel, du voisinage, de la circulation, de la proximité avec l'exploitation, de la proximité d'une ligne haute tension (HTA), de l'étude des vents. Le projet de plantation de plusieurs centaines de mètres de haies a été réalisé avec l'association « Arbres et haies de l'Aveyron ». extrait article de la dépêche du 10/03/15. En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2015/03/10/2063518-la-methanisation-devient-bientot-realite.html#zc3rTxQyFZUZ4IIH.99>

ACCOMPAGNER

Le principe d'un observatoire photographique du paysage consiste à effectuer des prises de vue sur un territoire, qui seront par la suite photographiées de nouveau dans le temps.

C'est un **outil pour l'aménagement**, qui constitue aussi un **outil pédagogique** pour permettre de lire les évolutions du paysage et mieux les percevoir.

16 photographies sont sélectionnées par l'Entente Causse et Cévennes en Aveyron. Des points de vues supplémentaires sont réalisés par le CAUE à cette occasion afin d'enrichir son travail sur les paysages. Chaque cliché est reconduit à intervalle régulier avec les mêmes réglages techniques et cadrages.



1. Qualifier les hébergements touristiques

Le CAUE accompagne les porteurs de projets désireux de créer ou moderniser leur structure selon les principes du tourisme durable en veillant à ce que soient bien intégrées les dimensions économique, environnementale et sociale.

2. Accessibilité

En partenariat avec la CCI et le CDT, le CAUE accompagne des particuliers et professionnels désireux de proposer un équipement touristique accessible aux personnes en situation de handicap.

- Diagnostic accessibilité auprès des hôteliers et restaurateurs.
- Permanences avec le CDT pour recevoir les particuliers ou professionnels désireux d'adhérer au label Tourisme et Handicap.

LES GRANDS SITES

Participation aux réunions du Comité Qualité Grands Sites et accompagnement des projets d'aménagement des Grands sites et notamment les consultations de maîtrise d'œuvre pour l'office de tourisme de Conques et le CIAP de Najac.

Gîte de groupe
JASSE DE LOULETTE

Reconversion du patrimoine agropastoral caussenard en un hébergement de qualité environnementale.

NANT, AVEYRON, 2011-2012

<p>[Maîtrise d'ouvrage] Julian Christian</p> <p>[Maîtrise d'œuvre] Diez Bernard architecte</p> <p>[Type de travaux] Rehabilitation d'une ancienne bergerie</p> <p>[Capacité] 3 chambres, 11 couchages</p> <p>[Durée des études] 2011/2012</p> <p>[Durée du chantier] 24 mois</p> <p>[Surface] 115,20 m²</p> <p>[Coût de l'opération] 118 000 € TTC</p>	 <p>[DÉMARCHÉ DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE]</p> <p>La jasse de Loulette est construite au début du 19ème siècle, sur les ruines d'un ancien abri d'estive. La taille des troupeaux de brebis augmentant proportionnellement avec la montée en puissance de l'industrie laitière de Roquefort, le bâtiment est agrandi avec la construction d'une grande bergerie voûtée à la fin de ce même siècle.</p> <p>M. Julian, agriculteur installé dans le hameau des Liquisses, a hérité de ce bien familial.</p> <p>Le bâtiment n'étant plus réellement adapté à l'estive, il comprend que, s'il souhaite sauvegarder ce patrimoine en péril, il faut lui trouver un nouvel usage autre qu'agricole.</p> <p>Pour obtenir une autorisation d'aménager un hébergement touristique dans un site aussi isolé, il lui a fallu commencer par amener le réseau d'eau en 2010. En 2011, le CAUE et le Parc Naturel Régional (PNR) des Grands Causses accompagnent M. Julian dans sa démarche de projet touristique, qu'il souhaite développer en intégrant des solutions environnementales adaptées au contexte.</p> <p>[IMPLANTATION ET CONCEPTION]</p> <p>Située dans le Parc Naturel Régional des Grands Causses, la jasse, isolée sur le plateau du Larzac, profite d'un cadre environnemental exceptionnel, sur une zone caractéristique de landes à buis. On accède au gîte par une piste carrossable longue d'environ 2 kilomètres.</p>
---	---

1. Façade sud de l'hébergement.

2. Une implantation isolée sur le Caussen.

1. Cordaux en pierres intégrés à la maçonnerie.

2. Croquis réalisé par D. Aussibal, architecte au PNR

3. Petit bâtiment construit pour supporter l'installation photovoltaïque.

4. Poêle à granulés bois du salon.

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE | GÎTE DE GROUPE DE LOULETTE | PA

[PROCÉDÉS CONSTRUCTIFS]

Le bois de construction étant très rare sur le causse, l'architecture vernaculaire est logiquement basée sur l'utilisation des pierres de calcaire. Le poids très lourd des lauzes en toiture impose une construction sur le principe des arcs et des voûtes.

Sur les causses perméables à l'eau, la préoccupation vitale de l'homme a toujours été la récupération et le stockage des eaux de pluie. La jasse de Loulette possède une citerne enfouie, qui était autrefois alimentée par chéneaux posés sur cordeaux en pierre.

La structure du bâtiment étant toujours en bon état, les principaux travaux ont consisté à reprendre la couverture, les menuiseries et autres travaux de second-œuvre à l'intérieur.



[DÉMARCHÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE]

» Volet environnemental

- Un bâtiment autonome en énergie : l'éloignement du réseau ERDF à plus d'un kilomètre ne permettait pas d'envisager le raccordement du projet. Le choix s'est donc porté sur une production d'électricité photovoltaïque autonome, associée à l'installation d'équipements électriques les plus économes possibles : éclairage du gîte à LED, réfrigérateur économe (A+), plaques de cuisson et four alimentés au gaz, absence d'appareils électriques superflus tels que bouilloire, grille-pain, sèche-linge...
- L'installation de panneaux solaires thermiques permet également d'alimenter le gîte en eau chaude.
- L'eau, une ressource précieuse. Les équipements intègrent tous les systèmes d'économie d'eau : chasses d'eau double flux, régulateurs de débit, mousseurs. L'ancienne citerne est également mise à contribution, puisqu'à partir des eaux de pluie récupérées, elle alimente les toilettes de l'hébergement.
- Pour améliorer le confort thermique du gîte, les murs intérieurs du rez-de-chaussée sont isolés en laine de bois, doublés de panneaux fermacels, tandis que la sous-toiture non-voûtée (cage d'escalier) est isolée en laine de mouton. La mise en œuvre d'un enduit chaux-sable sur les voûtes permet de limiter la sensation de froid induit par le rayonnement de la pierre.
- Chauffage : pour chauffer l'ensemble du gîte, un poêle à granulés de bois a été raccordé aux radiateurs. Le granulé de bois, sciure compactée et moulée en granulés, est issu des déchets des industries du bois de la région.





LES COLLECTIVITÉS : ÉLUS ET AGENTS TECHNIQUES

COMMUNE DE MILLAU

Le CAUE a réalisé plusieurs études préalables, notamment :

- aménagement de la place de la Capelle
- sur les ambiances et la perceptions des espaces publics du centre-ville
- sur les possibilités de renouer le lien de la ville avec le Tarn (Quai Sully-Chaliez)
- sur la friche Jonquet

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MILLAU GRANDS-CAUSSES

Le CAUE a réalisé une étude préalable :

- sur l'aménagement du secteur Pont Lerouge – Pont submersible
- sur l'aménagement de la zone touristique des berges du Tarn et de la Dourbie.

l'accompagnement des élus

< des aménagements qualitatifs ...

Vous avez un projet d'équipement public, de document d'urbanisme, d'extension de bourg ...

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, composé d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, et environnementaliste), accompagne, de manière transversale les collectivités dans leur projet de construction, de document d'urbanisme, d'aménagement du territoire. Cette mission s'inscrit dans le cadre de conventions adaptées à chaque collectivité.

Avant tout projet, il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion, de prendre en compte les différentes problématiques pour réaliser un aménagement qualitatif et économique.

L'urbanisme est une compétence des communes et des communautés de communes qui n'ont pas toujours les moyens techniques et humains pour mener ce type de réflexion. Le travail d'accompagnement et de formation mené par le CAUE avec les élus et les techniciens des collectivités, leur permet de se familiariser avec ces sujets, de partager et d'acquiescer un regard critique.

La qualité architecturale et les économies de projets de construction et d'aménagement, aussi bien privés que publics, doivent être le sujet de notre attention.



Concertation à Laissac

Exemples d'accompagnement

avec le bourg de Laissac /

Suite à un diagnostic Coeur de Village, la mairie a souhaité réfléchir à l'aménagement des espaces publics du foirail, autour duquel sont implantés de nombreux équipements.

La mairie a souhaité être accompagnée par le CAUE pour définir les futurs aménagements qui redonneront du lien à cet ensemble: Visites - réunions de concertation - animation d'atelier d'urbanisme - aide à la réalisation d'un cahier des charges des aménagements.

Le CAUE intervient aussi sur la création d'un nouveau lotissement, sur l'embellissement des abords de la mairie...

avec la ville de Millau /

La ville de Millau a souhaité être accompagnée pour redonner du lien et du sens aux différents quartiers de la ville, aux caractéristiques singulières: diagnostics et réflexions pour articuler les quartiers entre eux et aménager les espaces publics - conseils pour l'embellissement, la signalétique, mobilier urbain, couleurs des façades - conseils aux particuliers en préalable des dépôts de permis de construire - accompagnement et formation des agents instructeurs des permis de construire...



> ... et économiques >

cohérence des projets

Pour valoriser un territoire tout en réalisant une construction ou un aménagement public respectueux et qualitatif, il est nécessaire de :

- définir les besoins exacts, de manière concertée
- penser les évolutions possibles
- trouver une cohérence architecturale avec l'environnement bâti et paysager
- hiérarchiser les aménagements dans le temps

temporalité des projets

Le projet doit s'inscrire dans le temps. Un diagnostic, des réunions de concertation avec élus, techniciens et habitants, des visites d'opérations similaires ou des ateliers d'architecture, d'urbanisme ou de gestion durable peuvent être proposés, pour définir au mieux les attentes des élus et des usagers.

La rédaction d'un cahier des charges et un concours de maîtrise d'oeuvre sont des moyens de parvenir à un projet qualitatif et économique.

Des projets réfléchis et cohérents, dans le temps + dans l'espace + dans les usages = qualité + économies



Accompagnement de projet de requalification Viviez



Communauté de communes Millau Grands-Causse Diagnostic pour l'aménagement des berges du Tarn

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, le respect des paysages naturels ou urbains sont d'intérêt public » Loi du 3 janvier 1977 (art. 1)

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. » Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art. 7)

L'intervention du CAUE se fait hors du champ concurrentiel. Dans le cadre des missions de base financées par une part de la Taxe d'Aménagement, elle est gratuite pour du conseil ponctuel.

Pour répondre aux demandes des collectivités et permettre de développer les missions d'accompagnement des collectivités territoriales, au-delà des missions de base (conseiller, informer, former et sensibiliser) et des missions confiées par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, le CAUE propose des missions conventionnées qui seront financées à parité comme suit :

- La convention du CAUE sera prise en charge à 50% sur les fonds propres du CAUE (Taxe Départementale)
- La collectivité participera à 50% au financement de la convention.

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée, et les activités initiées dans le cadre de ses missions fondamentales de service public se situent hors du champ concurrentiel.

information et contact

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron
5, Place Sainte Catherine 12000 RODEZ mai 2015
CAUE
tél : 05.65.68.66.45 - www.caue-mp.fr
caueactu.fr - cauedoc.fr - paysageaveyron.fr

ORGANISER DES MANIFESTATIONS

	Réalisé 2014	Réalisé en 2013
	jours	jours
Sensibilisation	70	66,25
Organiser des manifestations	34	25,25
total	104	91,50

1. Sensibilisation des scolaires

Le CAUE intervient dans les classes pour sensibiliser les jeunes à l'architecture, aux paysages et à l'environnement.

Cette sensibilisation permet aux jeunes de comprendre l'évolution de leur cadre de vie naturel et bâti, et d'identifier ce qui a contribué à construire les paysages. Cette découverte aide les jeunes à se situer dans l'espace mais aussi dans la société.

Écoles maternelles et primaires

- **École de Cassagnes-Begonhès** (cycles 1, 2 et 3) : découverte du village et installation/ création dans le village
- **École du Sailhenc** (Decazeville) : aménagement de la cour de récréation (cycle 3)
- **École de Sainte-Juliette s/Viaur** : conception du jardin de l'école (cycle 3)



École de Cassagnes-Begonhès : découverte et mise en valeur des escaliers, caractéristiques du village de Cassagnes.



SENSIBILISER

Collège et Lycée

- Collège d'Espalion : cycle d'initiation à l'urbanisme dans le cadre d'un itinéraire de découverte (classe de 5ème)
- Collège Carco (Villefranche) - 5 classes de 3ème : cycle d'initiation à l'architecture
- Lycée Querbes - première STI2D : interventions mensuelles sur l'architecture et son dialogue avec le paysage.
- Jeunes Conseillers Généraux : initiation à l'urbanisme



Enseignement supérieur

- Lycée MIL de Rignac - BTS : Interventions sur le Patrimoine des Causses et du Ségala



Initiation à l'urbanisme : collège d'Espalion en atelier (1)
etsur site à Laguiole (2)
initiation à l'urbanisme des jeunes conseillers généraux (3)



SENSIBILISER

3. Visites de réalisations exemplaires à l'attention des élus, secrétaires de mairie, agents des collectivités susceptibles de gérer des projets de construction ou d'aménagement.

Visite d'aménagement d'espaces publics - 23 juillet 2014

A la demande des élus de Grand-Vabre, le CAUE a organisé une journée de visite d'aménagements de Coeurs de Village. Les villages de Beauregard (46), Rignac et Balaguier d'Olt ont été sélectionnés pour la qualité de leurs aménagements et parce qu'ils correspondent aux enjeux et orientations de Grand-Vabre.



Beauregard

La qualité des lotissements - 15 octobre 2014

A l'occasion de la visite du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et du Parc Naturel Régional des Grands-Causse, le CAUE a proposé une journée de sensibilisation et d'échanges sur le thème de la qualité des lotissements à travers l'exemple du lotissement communal et des jardins partagés du Frêne, à Laguiolle et du lotissement de Roquebrune à Gages.



Jardins partagés - Laguiolle

Les outils de la qualité architecturale publique et privée - 3 décembre 2014

À l'initiative du sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, le CAUE a organisé une demi-journée d'échanges avec différents acteurs qui ont mené à bien une démarche exemplaire pour des constructions et aménagements de qualité. Cette rencontre s'est tenue à Saint-Parthem en présence d'élus, architectes, géomètres, conseillers généraux, agents des HLM, de la MIQCP.



Roquebrune - Gages



ACQUÉRIR, ORGANISER, METTRE À DISPOSITION

	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Revue de presse	35	31,25
Recherche documentaire et diffusion	72	63,25
Edition et réalisation de documents	24	33
Communication	75	119,25
Urcaue : commissions	-	6,50
total	206	253,25

Centre de documentation

Le centre de documentation du CAUE est ouvert à tous. Le CAUE dispose de 1800 ouvrages référencés. La plupart peuvent être empruntés.

Une revue de presse est disponible sur www.cauedoc.fr

Le CAUE met à disposition ses archives, cartographies, données territoriales. Les élus et professionnels peuvent les consulter sur rendez-vous.

Outils Internet

www.paysageaveyron.fr Blog dédié aux paysages de l'Aveyron et leurs enjeux.

www.caueactu.fr Blog dédié aux actions de conseil, sensibilisation et d'information du CAUE.

www.caue-mp.fr mutualise les publications des 8 CAUE régionaux.

Expositions

Le CAUE met à disposition des collectivités, établissements scolaires, médiathèques, associations, ces 4 expositions.

- Les entités paysagères de l'Aveyron
- Les villages de l'Aveyron
- Architecture contemporaine en Aveyron
- Architecture et design 1850 - 1920 - 1950



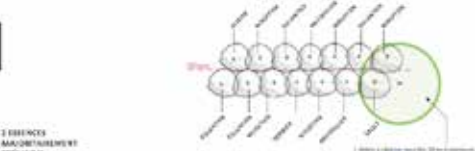
Entités paysagères au lycée Louis Querbes

Rédaction de fiches-conseil, guides, articles web, référentiels nationaux

< connaître les arbres et arbustes de votre site >



Roseau
Caryophyllacées



2 ESSENCES MAJORITYTAIEMENT INDIVIDUELLES

Agave
Asclépiadacées

Roseau
Caryophyllacées

Arbre
Rosaceae

Arbuste
Rosaceae

Arbuste
Rosaceae

Arbuste
Rosaceae



1

3

choisir son maître d'oeuvre

promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement

Depuis la loi de décentralisation de 1982, les élus ont la compétence **urbanisme** pour aménager et ainsi organiser la **vie collective** sur leur territoire.

Une vision stéréotypée et sectorisée de l'urbanisme a contribué à produire un **cadre de vie standardisé**, sans lien avec le contexte. Les enjeux actuels - réduction des dépenses d'énergie, réduction des consommations de foncier, réduction des pollutions, solidarité entre les générations, préservation de la biodiversité ... - imposent une réflexion globale et transversale.

La planification urbaine a pour objet d'organiser la vie collective à travers les thèmes de l'habitat, des déplacements, de l'énergie, de la vie sociale, de la préservation de l'environnement et des ressources (sol, air, eau, biodiversité...). Des projets communs d'extension (lotissements, zones d'activités), de renouvellement urbain (prostitution, centres anciens), d'aménagement d'espaces publics, de bâtiments communaux, de documents d'urbanisme sont l'occasion de réfléchir et d'agir différemment.

des professionnels pour concevoir des lieux de vie

La réflexion et l'analyse de l'environnement bâti et social doivent être des préalables à toute action d'aménagement et permettre ainsi de concevoir des projets de qualité adaptés aux lieux.

Les architectes, paysagistes, urbanistes ont pour métier la conception des lieux de vie. Outre un savoir-faire technique, ces métiers requièrent la capacité à anticiper les usages des futurs habitants ou usagers : la capacité à ressentir les lieux pour s'insérer dans un contexte paysager, urbain et social.



... le CAUE, est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

Il contribue directement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents des administrations et des collectivités ...

Le sur l'architecture au 3 janvier 1977

Le CAUE de l'Aveyron accompagne les collectivités dans l'analyse d'un contexte, la définition et l'acte à la rédaction d'un cahier des charges, le choix d'une équipe de conception.

www.caue-mp.fr - 2014
caue012
caue012@caue-mp.fr

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CAUE
de L'AVEYRON

Place Ste Catherine,
12000 RODEZ
tel. 05.65.68.66.45
fax. 05.65.68.14.97
e-mail : caue-12@caue-mp.fr
site : www.caue-mp.fr

Guide pratique Accessibilité du projet urbain et architectural



4

VIDANGE DU BARRAGE DE SARRANS

10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

MAIRES ET ARTICLES PHARES

ARTICLES RECENTS

VIDÉO : VIDANGE DU BARRAGE DE SARRANS ET ARCHÉOLOGIE DU PAYSAGE.

5

1. Fiche-conseil plantation d'une haie
2. Fiche conseil Choisir son maître d'oeuvre
3. Référentiel pour la qualité des lotissements. Présentation du lotissement de Ste Radegonde et Laguiole
4. Guide pratique Accessibilité du projet urbain et architectural
5. Extrait du blog paysage de l'Aveyron

2

La formation du personnel

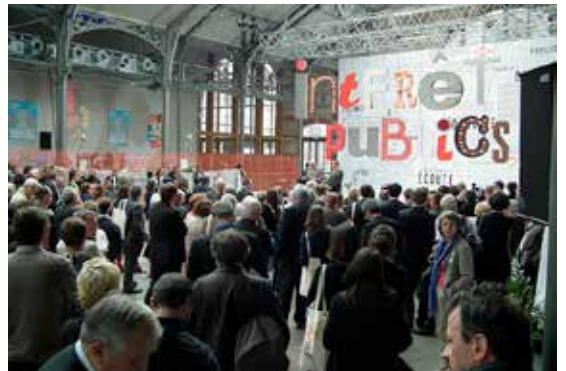
L'équipe du CAUE suit régulièrement des formations techniques et des conférences afin de mettre à niveau ses connaissances.

- Expression graphique et plastique du projet - ENSP Versailles
- La méthanisation, un outil au coeur des exploitations agricoles et des territoires - Solagro
- Pratique du droit de l'urbanisme - Formations du Moniteur
- Formation Photographique - Rencontres d'Arles
- Reconversion des friches urbaines polluées - Ademe
- Formation aux premiers secours PSC1 - UDSP12
- La concertation en urbanisme et aménagement - CAUE78

Le réseau des CAUE

L'équipe et sa présidente participent aussi aux rencontres organisées par le réseau des CAUE et la FNCAUE :

- Réunions statutaires de la FNCAUE et de l'URCAUE
- Congrès national des CAUE à Paris
- Journées des équipes des CAUE de Midi-Pyrénées à Villemur (31)



Congrès national des CAUE à Paris, sur le thème de l'intérêt public(s) - 550 personnes



Journée des équipes des CAUE de Midi-Pyrénées à Villemur (31) - échanges sur les pratiques et visites de projets

Les 8 CAUE de Midi-Pyrénées travaillent en réseau, notamment au sein de l'URCAUE et échangent régulièrement lors des commissions ou journées d'information régionales. Les thèmes abordés sont multiples :

- Performance énergétique et qualité environnementale des bâtiments
- Patrimoine
- Territoire durable
- Tourisme durable
- Paysages

Réalisation de l'ouvrage

Paysages de Midi-Pyrénées : de la connaissance au projet.

Cet ouvrage, réalisé par les 8 CAUE de Midi-Pyrénées et l'Urcaue présente les entités paysagères régionales et propose des pistes d'actions pour mettre le paysage au coeur de la démarche de projet et en faire un élément d'enrichissement des opérations d'aménagement ou de planification.

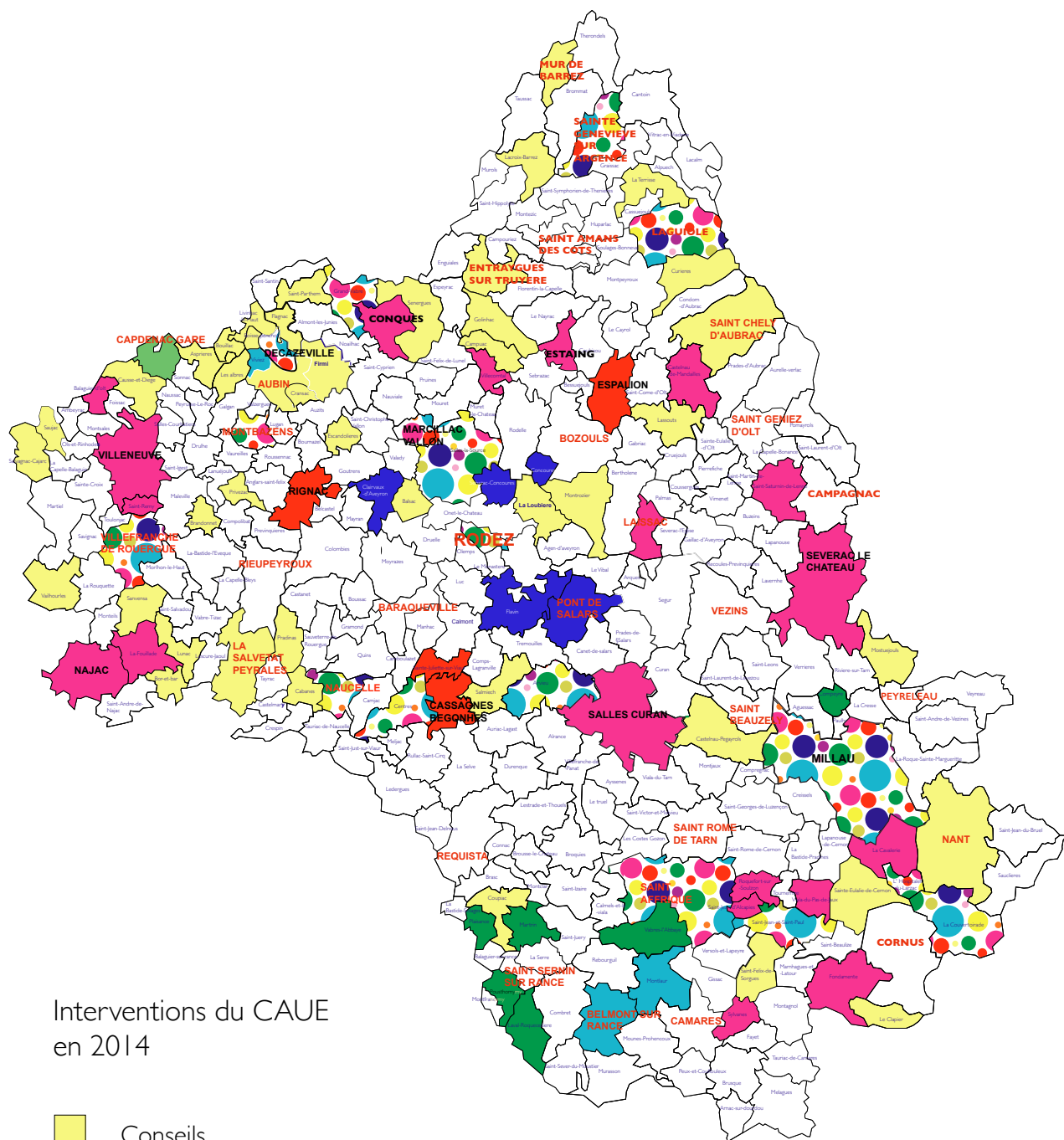


Le réseau des CAUE avec la FNCAUE a réalisé un **Guide pour une qualité architecturale : fondements et démarche** pour accompagner les collectivités territoriales et les candidats à la construction ou à la rénovation dans l'exercice de leurs compétences de maître d'ouvrage.

Ce guide comprend :

- un point sur les notions de base qui fondent la qualité architecturale ;
- des informations sur le recours au conseil architectural, pour accompagner les projets ;
- des éléments de méthode pour conduire le projet de conception et de construction d'un édifice ;
- des exemples de réalisations concrètes, avec la présentation d'une dizaine de projets et la mise en évidence de ce qui constitue leur qualité.

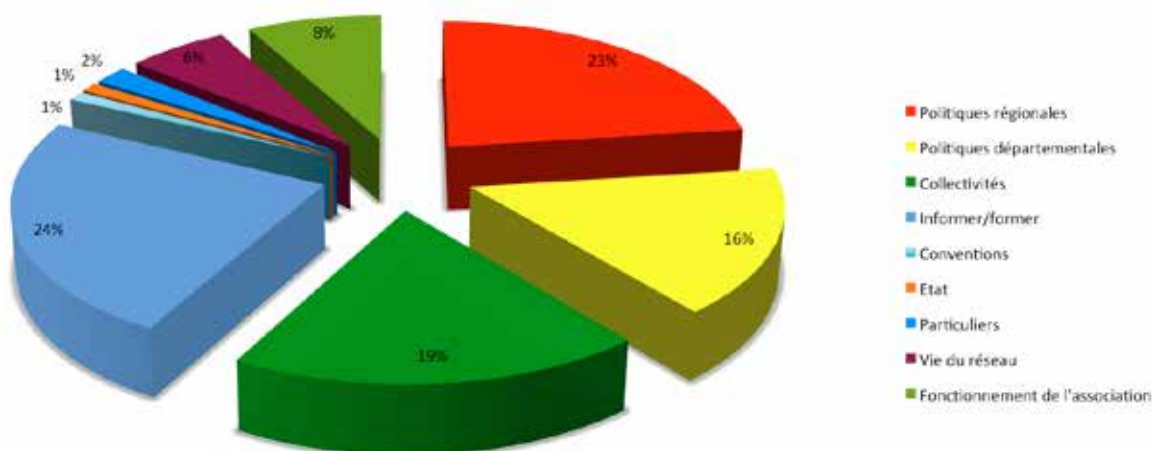




Interventions du CAUE
en 2014

- Conseils
- Coeur de village
- Bourg centre
- Accompagnement par convention (région, collectivité, EDF)
- Tourisme
- Sensibilisation scolaires

TEMPS PASSÉ SUR LES MISSIONS



Le coût de journée 2014 du CAUE s'élève à 455 euros.

Objet	Temps	Coûts €
MISSION DE BASE	569 jours	258 895 €
Conseiller	259 jours	117 845 €
Assistance - avis - conseils particuliers	28 jours	12 740 €
Conseils aux collectivités	231 jours	105 105 €
Informez / sensibiliser	310 jours	141 050 €
pédagogie, visites et conférences	104 jours	47 320 €
communication tout public	206 jours	93 730 €
PROGRAMME DU CONSEIL RÉGIONAL	294 jours	133 770 €
Politiques territoriales & montagne	176 jours	80 080 €
Tourisme durable	111 jours	50 505 €
Patrimoine	7 jours	3 185 €
PROGRAMME CONSEIL GÉNÉRAL	220 jours	100 100 €
Coeur de village	67 jours	30 485 €
Bourg Centre	127 jours	57 785 €
Environnement - Tourisme	26 jours	11 830 €
CONVENTIONS COMMUNES ET COMMUNAUTÉS	18 jours	8 190 €
VIE DE L'ASSOCIATION ET DU RÉSEAU	205 jours	93 295 €
FONCTIONNEMENT INTERNE	157 jours	71 318 €
TOTAL	1 464 jours	665 568 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2014

PRODUITS

	du 01.01.14 au 31.12.14	du 01.01.13 au 31.12.13	Variation %
PRODUITS D'EXPLOITATION - montants nets	598 511	572 228	4,59
Taxe départementale CAUE	588 511	530 628	10,91
Conventions communes et communautés	10 000	20 000	-50
Convention AE PNR AUBRAC		9 600	-100
Convention EDF		12 000	-100
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	56 827	62 775	-9,48
Subvention Conseil Régional	35 000	53 000	-33,96
Cotisations	6 727	4 861	38,39
Différences de règlement	516	12	N/S
Transfert de charges	14 584	4 903	197,45
PRODUITS FINANCIERS	5 382	15 039	-64,21
TOTAL DES PRODUITS	660 720	650 043	1,64
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT	- 4 848	- 23 559	79,42
TOTAL GÉNÉRAL	665 568	673 602	-1,19

CHARGES

CHARGES D'EXPLOITATION	662 823	667 897	-0,76
Autres achats non stockés	6 410	5 713	12,20
Services extérieurs	42 242	40 193	5,10
Autres services extérieurs	56 299	57 700	-2,43
Impôts, taxes et versements assimilés	23 939	38 723	-38,18
Salaires et traitements	368 945	359 032	2,76
Charges sociales	161 745	156 745	3,19
Autres charges de personnels	718	723	-0,69
Dotations aux amortissements	2 265	8 810	-74,29
Autres charges	260	258	0,78
CHARGES FINANCIÈRES	2 169	3 453	-37,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES	575	2 252	-74,47
TOTAL DES CHARGES	665 568	673 602	-1,19
TOTAL GÉNÉRAL	665 568	673 602	-1,19

BILAN 2014

BILAN ACTIF

	Brut	Amortis. Provisions	Net au 31.12.14	Net au 31.12.13
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets	10 638	10 638		
Ins. Techn. mat.& out.ind.	8 175	8 068	108	231
Autres immo. corporelles	84 165	79 691	4 473	3 349
Autres titres immobilisés	762		762	762
TOTAL	103 741	98 397	5 343	4 342
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	447 362		447 362	411 469
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	133 775		133 775	138 253
Charges constatées d'avance	2 556		2 556	2 712
TOTAL	583 693		583 693	552 435
TOTAL ACTIF	687 434		589 036	556 776

BILAN PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Report à nouveau			312 414	335 973
Résultat de l'exercice			- 4 848	-23 559
TOTAL			307 567	312 414

PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES

			4 699	3 453
--	--	--	-------	-------

EMPRUNTS ET DETTES

Emprunts et dettes assimilées			78 206	
Fournisseurs et comptes rattachés			61 061	40 038
Autres dettes			137 504	200 871
TOTAL			276 771	240 909
TOTAL PASSIF			589 036	556 776

ORIENTATIONS 2015

Dans la continuité, les actions du C.A.U.E. pour l'année 2015 sont organisées à partir des trois missions définies par la loi sur l'architecture de 1977 : conseiller, accompagner et informer.

CONSEILLER

Mission de base définie par la loi de 1977 l'intervention du CAUE se décline avec trois publics principaux

Le conseil aux particuliers avec 6 jours de permanences par mois répartis dans le territoire, Millau, Villefranche et Espalion. Ainsi qu'à Rodez au CAUE.

Le conseil aux communes. L'équipe du CAUE répond ponctuellement aux demandes des communes aussi bien en ce qui concerne les enjeux d'urbanisme opérationnel (lotissement..) que ceux liés à l'architecture et au patrimoine (réhabilitation ou requalification de bâtiments communaux) mais aussi par rapport aux enjeux environnementaux (fleurissement, protections paysagères...)

Le conseil auprès des administrations et de l'Etat principalement par une participation à différentes commissions techniques (MISAP, Commission des Sites, CDAC...) ainsi que le conseil portant sur des projets de bâtiments publics (maison de santé - ARS), des projets de méthanisation et des projets de bâtiments industriels (mécanique vallée)

ACCOMPAGNER

1/ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

1 / ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES : Accompagner le département dans la mise en œuvre et le suivi des politiques décidées par le Conseil Départemental ou relevant de ses compétences obligatoires dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

1.1/ tourisme

Pour les projets d'hébergement touristique, le C.A.U.E. intervient auprès du Conseil Général, en phase préalable des opérations pour accompagner les porteurs de projets à élaborer le projet en cohérence avec les objectifs de qualité définis par la politique départementale.

1.2 / cœur de village

À travers ce programme départemental d'aménagement des espaces publics, le C.A.U.E. accompagne les collectivités locales de moins de 1000 habitants, en préalable à l'intervention d'un maître d'œuvre privé. Le C.A.U.E. établit un cahier de recommandations afin de définir, avec

les élus les enjeux liés à l'aménagement des espaces publics. Ce document permet d'établir un « schéma directeur », définissant des principes d'aménagement et une hiérarchie des interventions.

Ce document, généralement élaboré dans un délai de trois mois fera l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal. Le schéma directeur aura été simultanément transmis au Conseil Départemental. L'étape suivante consistera en l'organisation d'une réunion de restitution finale par la commune associant les différents acteurs et autant que possible le maître d'œuvre choisi par la collectivité.

Un tableau de bord de suivi des opérations sera mis à jour régulièrement par le CAUE et transmis aux services du Conseil Général (Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales).

1.3 / bourgs centres

Depuis 2001, pour répondre à la demande des communes de plus de mille habitants, le Conseil Général de l'Aveyron, dans le cadre de sa politique pour renforcer l'attractivité territoriale a mis en place le programme « Aménagement urbain des Bourgs Centres. ». L'intervention du C.A.U.E et les modalités de mise en œuvre sont de même natures que pour le programme Cœur de village.

Un tableau de bord de suivi des opérations sera mis à jour régulièrement par le CAUE et transmis aux services du Conseil Départemental (Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales).

1.4 / Aveyron Ingénierie (E.P.A.)

Accompagner les maîtres d'ouvrages et les structures d'animation des territoires dans leurs démarches de prise en compte de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement.

Dans le cadre d'une nouvelle étape de la décentralisation et de la réorganisation des territoires, le Projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique, prépare le renforcement du rôle des départements sur les solidarités sociales et territoriales. La loi entend renforcer le département en matière d'habitat, de foncier, de mobilité, de transition énergétique et de préservation des espaces naturels.

Dans cette perspective, un projet de convention pourrait être envisagé pour définir les complémentarités dans les compétences et les capacités d'expertise du CAUE et de l'Etablissement Public Administratif : Aveyron Ingénierie, dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme réglementaire (PLU – ScoT) de l'urbanisme opérationnel (Lotissement – extension de quartier – ZAC) comme pour les projets de bâtiments communaux (construction - réhabilitation).

2 / ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 / environnement

Le C.A.U.E. apportera son assistance technique au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement, notamment pour l'intégration paysagère des bâtiments professionnels hors sites classés ou inscrits et ce, par des préconisations en amont de la finalisation des projets.

Il participera aux divers travaux des jurys des concours Départementaux de fleurissement, du patrimoine et de l'environnement, ainsi qu'aux animations techniques développés sur le fleurissement et le développement durable auprès des communes du Département.

- Gestion de l'espace : le CAUE apportera de manière ponctuelle et à la demande du Conseil Général, son expertise pour les programmes ou actions relevant de la politique départementale de gestion de l'espace.
- Activités de pleine nature : Le Conseil Départemental pourra solliciter le CAUE dans le cadre de la mise en place de panneaux sur les itinéraires du topoguide « L'Aveyron à pied ». Cette intervention pourra se faire au niveau des propositions de thèmes à développer sur les panneaux ainsi que sur les recherches bibliographiques et iconographiques disponibles au CAUE.
- La qualité d'aménagement des espaces publics se révèle dans la plantation de végétaux adaptés aux lieux. Afin de prendre en compte ce critère dans les aménagements d'espaces publics, le C.A.U.E accompagnera la pépinière départementale sur l'évolution de la palette végétale en vue d'une meilleure adéquation en fonction des entités paysagères du département. (formation et conseil auprès de la pépinière sur des aménagements ponctuels tels que : aménagements des entrées de villages...). Dans le cas de projets conséquents, le CAUE pourra proposer une expertise à la demande du Conseil Général.

D'une manière transversale, le Conseil Départemental pourra solliciter le CAUE pour expertise et avis sur la qualité d'intégration paysagère en préalable des projets pour lesquels une aide départementale est attendue.

2.2 / Parcs Naturels Régionaux - Unesco

« Le patrimoine naturel du département de l'Aveyron est une grande richesse pour notre territoire. Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des outils essentiels pour concilier protection des richesses (faune, flore, patrimoine culturel...) et développement durable. Le Conseil général accompagne l'action du Parc Naturel des Grands Causses et la construction du nouveau Parc Naturel de l'Aubrac.

Le paysage est un thème de travail récurrent et quotidien pour le CAUE de l'Aveyron. Plusieurs projets ont d'ores et déjà été menés et ce depuis plusieurs années : en 2007, CDrom Entités paysagères de l'Aveyron, en 2010, Blog Paysages de l'Aveyron, depuis 2011 projet d'Atlas des paysages.

Dans cette perspective, la mission du CAUE permettra d'accompagner les territoires et leurs Elus et des acteurs de l'aménagement, pour les actions de suivi des communes aveyronnaises du périmètre Unesco et pour accompagner la rédaction de la charte du Parc Aubrac, comme dans les démarches visant à l'orientation qualitative des documents d'urbanisme, des schémas d'orientation, des études paysagères... par la valorisation du paysage, de l'aménagement urbain afin de prendre en compte le développement durable et les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du Plan Climat Energie du Conseil Général.

Dans le cadre de l'association de l'entente interdépartementale pour la gestion du périmètre UNESCO le CAUE participe avec les CAUE du Gard, de la Lozère et de l'Hérault à la création de l'observatoire photographique du territoire.

2/ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENTRE L'URCAUE ET LE CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRENEES

L'année 2015 est une année de transition pour l'accompagnement des programmes régionaux dans les domaines des politiques avec les territoires ruraux et de montagne, du développement par le tourisme et le patrimoine comme pour l'accompagnement de la transition écologique et énergétique.

Dans le cadre de la continuité du protocole (2011-2014) CONSEIL RÉGIONAL / URCAUE, il est prévu la mise en œuvre de conventions dans chaque département définissant un programme opérationnel par territoire qui permet de valider l'intervention du C.A.U.E. dans les programmes spécifiques de ses différents partenaires : le Conseil Départemental de L'Aveyron, les PARCS et les PETR.

1 - POLITIQUES CONTRACTUELLES AVEC LES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNES

Dans ce domaine, le C.A.U.E. définit un programme d'action concernant l'accompagnement des projets d'aménagement d'espaces publics avec les PETR, le Parc Naturel des grands Causses, les communautés de communes, le développement ainsi que pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

- appui technique pour la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre, la mise en place d'outils de concertation, de procédure de consultation sur remise de prestations (intentions architecturales et paysagères) mise à disposition des ressources du CAUE auprès de BET

2 – DÉVELOPPEMENT PAR LE TOURISME

Le CAUE accompagne depuis plusieurs années des démarches qualitatives en matière de valorisation paysagère, architecturale, patrimoniale pour la création et la modernisation d'hébergements et d'équipements touristiques

2.1 – qualification de l'offre touristique

Ce volet comprend la coordination avec les partenaires du tourisme au plan départemental et régional, les actions d'information et de sensibilisation sur les thématiques « tourisme et handicap » « tourisme et développement durable » ainsi que l'accompagnement des filières d'hébergement touristiques : hôtellerie de charme et de caractère, hébergements touristiques (gîtes de groupes, gîtes d'étapes, hôtellerie de plein air, villages de vacances, offices de tourisme.

2.2 – Accessibilité des hôtels et des restaurants

accompagnement des porteurs de projets : Conseil et avis sur les projets, diffusion de documents, carnet de sensibilisation du CAUE de l'Aveyron.

2.3 - Grands Sites

Quatre « grands sites » ont été labellisés en Aveyron : Viaduc de Millau, Conques, Villefranche/Najac et Rodez. Le CAUE accompagne les opérateurs (OT) et les communes en ce qui concerne la qualité et l'accessibilité des sites et des équipements ainsi que l'accompagnement pour l'aménagement des espaces publics à Millau, Villefranche de Rouergue, Najac et Roquefort.

3 - DÉVELOPPEMENT PAR LE PATRIMOINE

En 2007, dans le cadre du transfert de compétence entre l'Etat et les régions, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a initié une réflexion sur le patrimoine auquel les CAUE et l'URCAUE ont été associés et comprend deux volets.

Pour l'année 2015, le CAUE participera à la mise en place d'une première session de formation continue en partenariat avec l'école d'Architecture de Toulouse.

L'objectif porte sur la transmission des savoir-faire traditionnels avec l'organisation de stage pratique, à destination des étudiants mais également des architectes, des entreprises, des agents des collectivités... sur des chantiers de réhabilitation du patrimoine en partenariat avec les acteurs régionaux et départementaux (chambre de métiers, Institut de la pierre)

Le CAUE apportera son appui auprès de collectivités qui envisageront le passage des ZPPAUP en AVAP : participation aux commissions et mise à disposition des ressources documentaires.

4 – Politiques en faveur de la transition écologique et énergétique

Ce programme, mis en œuvre en partenariat avec l'ADEME, l'ARPE et l'URCAUE a pour objectif de faciliter l'émergence d'équipements publics respectueux de l'environnement et des principes de développement durable dans la perspective de l'application du « Grenelle de l'environnement ». Il concerne les projets urbains (extensions, lotissements) ainsi que les bâtiments et espaces publics de petites dimensions.

- Accompagnement des projets d'équipement participants aux énergies renouvelables : six projets de centrales de méthanisation.
- Accompagnement des projets de rénovation du patrimoine architectural du XX^{em} siècle
- Participation aux travaux du CerCAD concernant la construction de bâtiments économes et emblématiques du développement durable »

3/ DANS LE CADRE DE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES , L'ETAT (CGET), LES PARCS, LES PETR

Avec les Communautés de communes

Depuis déjà quelques années, le CAUE est de plus en plus souvent sollicité par les communautés de communes et les communes d'une certaine importance pour un appui technique sur des projets à longs termes.

Conformément à la loi de 1977, l'intervention du C.A.U.E doit se faire hors du champ concurrentiel. Elle doit être gratuite. La T.A. C.A.U.E. permet le financement des missions de conseils auprès des particuliers, des élus et des agents des administrations, mais ne permet pas de développer les missions d'accompagnement des collectivités territoriales au-delà d'une participation à des réunions de commission.

Compte-tenu de la conjoncture économique, de son impact dans le domaine de la construction, et de l'évolution des demandes des collectivités locales liée à la réorganisation des services de l'état, le C.A.U.E. est amené à proposer la mise en place de conventions communales et intercommunales permettant d'accompagner les élus et les techniciens, au-delà de la mission de conseil.

Ces conventions, forfaitaires et financées à parité sur les fonds propres du CAUE, ont pour objectif d'accompagner les projets d'aménagement des collectivités.

Mais aussi dans la mise en place des intercommunalités, de développer des actions de sensibilisation des techniciens et des habitants, de proposer des outils de concertation et des ateliers publics d'urbanisme et d'architecture, d'accompagner le conseil amont sur les projets de permis de construire aussi bien auprès des pétitionnaires que des services techniques.

Avec l'Etat et les Parcs Naturels et les PETR

Pour l'année 2015 une réflexion et mise en place pour préparer des conventions entre les CAUE du Massif-Central et le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) pour accompagner l'action d'écodéveloppement territoriale des petites et moyennes villes du Massif-central, (en Aveyron les villes de Saint Affrique et Decazeville) la mobilité dans les territoires ruraux (programme TEAMM) et pour l'accompagnement d'un programme sur valorisation de la qualité architecturale vernaculaire dans le Massif-Central.

Avec le PNR de l'Aubrac le CAUE : accompagnement du projet de rédaction de la future Charte du Parc.

Avec le PETR Ouest Aveyron : participation à la réflexion sur l'élaboration d'un plan d'actions dans le cadre de l'appel projet : « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du MEDD

INFORMER

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Animations scolaires : Le CAUE intervient dans les classes à la demande des enseignants pour sensibiliser les élèves à la connaissance et à la compréhension des paysages aveyronnais et de l'architecture contemporaine.

Chaque année près de deux cents élèves avec une dizaine de classes des écoles, des collèges et des lycées du département sont accompagnés par l'équipe du CAUE à partir des projets des enseignants.

SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES ADMINISTRATIONS

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. » Art. 7. - (Modifié par Décret 86-984 du 9 Août 1986, art 7 XLIII, JORF 27 août 1986

Ateliers-visites : maison bois & individuelles, lotissement, documents d'urbanisme, intégration paysagère... Les ateliers s'inscrivent dans la mission d'information et de formation du C.A.U.E. Ils ont pour objectif de sensibiliser en amont tous les acteurs : porteurs de projets, élus, administration.

Ils répondent aux questions qui émergent du travail quotidien de l'équipe du C.A.U.E. ainsi qu'aux demandes des agents des administrations, des élus ou des habitants.

Le programme de cette année, proposera une réflexion à partir de visite de site de réalisation exemplaire : lotissement, zone d'activité... aussi bien en Aveyron que dans les autres départements de la région Midi-Pyrénées.

Expositions : Depuis plusieurs années, l'équipe du CAUE, met à disposition des divers acteurs du département, élus, techniciens et enseignants, des expositions à partir du travail quotidien du CAUE : villages de l'Aveyron, Architectures contemporaines en Aveyron, Architecture et Design, Entités paysagères de l'Aveyron.

INFORMATIONS

Depuis six ans, le C.A.U.E a mis en place des outils de communication : un Programme semestriel, (hiver-printemps & été-automne) une Revue de presse mensuelle, à destination des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et de l'architecture : Elus, architectes, urbanistes, entreprises, agents des administrations et des collectivités locales. Ces documents sont diffusés sous format papier et Internet

D'autre part le projet de site Internet mutualisé au niveau régional avec l'URCAUE est opérationnel depuis janvier 2006. www.caue-mp.fr puis [site de l'Aveyron](http://site.de.l'Aveyron)

Par ailleurs le CAUE développe des outils de communication internet spécifiques : trois « BLOGs » sont opérationnels : cauedoc.fr – caueactu.fr – paysageaveyron.f

NOUVELLES MISSIONS & ACTIONS

DANS LE CADRE DES REFORMES ET DES PROJETS DE LOI À VENIR :
NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
LIBERTÉ DE CREATION, L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE
TRANSITION ENERGETIQUE ET CROISSANCE VERTE
COMITE DE PILOTAGE « RELANCE PAYSAGERE »

1 / Evolution des missions des CAUE dans le cadre de la loi N.O.T.Re (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Dans le cadre de la réorganisation des services de l'état dans les départements et les régions ainsi qu'avec la répartition des compétences aux différentes échelles territoriales, le CAUE sera l'un des derniers organismes à continuer de remplir gratuitement une mission de service public auprès des acteurs du territoire et accompagner les projets des élus et des collectivités.

Durant l'année 2014, l'équipe du CAUE a répondu aux demandes de 126 communes pour des conseils sur le patrimoine, l'urbanisme opérationnel et réglementaire et les espaces publics, parmi lesquelles nous avons accompagnées 24 communes pour de dossiers « cœur de village et Bourg Centre ». Il est apparu à cette occasion que la demande des élus portait sur des domaines de l'ingénierie hors de notre champ de compétence (rédactions de dossiers de consultation, estimation de travaux...)

Par ailleurs, les missions du CAUE ne se limitent pas au conseil aux collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement territorial (les 3/5 de son activité) Notre équipe est à la disposition aussi bien des particuliers que des enseignants et des scolaires comme des différents acteurs de l'aménagement du territoire, agents des administrations et professionnels.

Aussi, les CAUE devront être, toujours autant qu'à l'origine, des laboratoires d'idées, de recherche et d'expérimentations.

C'est pourquoi, le CAUE est également un lieu de la réflexion sur les mutations en œuvre et l'évolution des enjeux d'aménagement mais aussi comme un partenaire du débat national sur l'évolution et l'adaptation des outils d'urbanisme au service des élus.

Le rapport de l'Inspection Général des Affaires Culturelles et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable intitulé : Missions statuts et financement des CAUE, a eu pour objet de faire un audit sur les atouts et les faiblesses du réseau des CAUE (1500 salariés sur 92 départements)

Il en ressort le constat que *«La force et l'enracinement local alliées à leur indépendance en font des organisations originales et qui possèdent la confiance de tous les acteurs. Aucune autre structure ne peut, à ce jour, prétendre à se substituer au rôle qu'ils jouent auprès des particuliers et des collectivités »*

Dans ses conclusions le rapport recense quatre hypothèses d'adaptation et recommande d'éliminer les deux premières : la suppression et l'intégration dans les services de l'état. Il privilégie deux scénarii :

- L'amélioration du dispositif existant (les CAUE deviennent obligatoire dans tous les départements avec la présence renforcé de l'état dans sa gouvernance (rapprochement STAP/ DDT)
- L'organisation de l'échelle régionale dans la perspective du transfert de la Taxe d'Aménagement destinée aux ENS. Cette hypothèse prévoit la création d'Union Régionale en conservant les structures départementales ou territoriales de proximité.

Le rapport préconise également le renforcement des missions dans la continuité des spécificités et adaptations locales :

Jusqu'à présent les missions des CAUE continuent d'être définies dans le cadre de la loi de 1977 à partir des trois principaux axes d'interventions:

- Le conseil architectural, auprès des particuliers et le conseil auprès des collectivités pour la qualité architecturale des constructions (cellule de conseil architecturale?) la qualité des aménagements des espaces publics et l'accompagnement des documents d'urbanisme (articulation avec les DDT ? rapprochement avec les STAP ?)
- La mission de sensibilisation à la culture architecturale, en particulier pour accompagner les « parcours d'éducation artistique et culturelle » dans le cadre des Projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des contrats d'éducation artistiques (CLEA)
- la mission de formation qui pourrait être organisée et mutualisée à l'échelon régional en particulier par des partenariats avec les Ecoles d'Architecture.

Enfin concernant la gouvernance, le rapport propose une réforme des statuts permettant d'intégrer au sein des conseils d'administration les trois ministères de tutelle (MCC, MEDDE, MELT)

2 / Partenariats avec les collectivités : sensibilisation des élus et formation services et des acteurs de l'aménagement du territoire.

La recomposition des territoires est l'un des enjeux majeurs des années à venir. Organisation des intercommunalités, mise en œuvre des SCoTs réalisation des PLU intercommunaux...

Depuis déjà quelques années, le CAUE est de plus en plus souvent sollicité par les collectivités : communes et communautés. Compte tenu de l'absence de services techniques et de moyens financiers dans les territoires ruraux, les demandes vont bien souvent au delà de la mission de conseil du CAUE définie par la loi sur l'Architecture. C'est pourquoi il semble toujours nécessaire de préciser le cadre et le contenu de ces missions d'accompagnement.

Dans le domaine de l'urbanisme, compétence du niveau communal et intercommunale, l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation aux documents d'urbanisme, à la qualité architecturale des constructions par le CAUE, aussi bien avec les services instructeurs (ADS), qu'avec les élus et les techniciens des collectivités, pourraient être proposés en coordination avec les services de la DDT et le STAP.

D'autre part, il serait souhaitable d'étudier la mise en place de cellule de conseil architecturale ou de charte de qualité (lotissement, zone d'activité, éco-quartier...) ainsi que d'outils de concertation et d'accompagnement des documents d'urbanisme, (atelier public d'architecture et d'urbanisme). Cette organisation devra tenir compte de l'échelle de la recomposition des compétences territoriales : intercommunalité, PETR, projet de SCoT

D'autre part cette mission de formation pourra faire l'objet de déclinaisons à travers des outils internet dédiés (blog) comme de publications et d'expositions. Enfin pour ces évolutions, une coordination avec l'Association Départementale des Maires serait souhaitable.

3 / Sensibilisation des publics et accompagnement des équipes d'enseignants dans les projets pédagogiques

L'architecture et l'urbanisme se prêtent idéalement aux croisements des programmes enseignés au collège comme au lycée : français, histoire, géographie, arts plastiques, arts appliqués. Il s'agit non seulement d'apprendre à « voir l'architecture » mais de comprendre ce qui a contribué à construire les paysages urbains comme ruraux. Cette découverte permet aux jeunes, non seulement de se situer dans l'espace mais aussi dans la société.

Dans le domaine de la sensibilisation des publics scolaires à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement. Il serait souhaitable qu'un travail de définition des outils pédagogiques en fonction des trois niveaux possibles d'intervention : Ecoles, Collèges, Lycées, soit envisagé avec l'inspection Académique et les enseignants.

Par ailleurs, ces dispositifs nécessiteront l'organisation de partenariats et de conventions non seulement avec les établissements scolaires, l'éducation nationale, la DRAC mais aussi avec les collectivités : communes, département, région prévus dans le cadre des Projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des contrats d'éducation artistiques (CLEA).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

CHARGES

	COMPTE DE RÉSULTAT 2014	PRÉVISIONNEL 2015
AUTRES ACHATS NON STOCKES	6 410	6 300
6061 - carburants, lubrifiants	2 873	3 000
6063 - fournitures d'entretien	317	600
6063 - petits équipements	854	1 000
6064 - fournitures administratives	2 211	1 500
668 - autres fournitures	155	200
SERVICES EXTERIEURS	42 241	34 060
6132 - locations immobilières	19 019	19 200
6135 - locations mobilières	6 269	2 320
614 - charges locatives	5 000	4 500
615 - entretien immobilier et mobiliers	4 870	2 490
6155 - entretien matériel de transport	779	1 500
616 - assurances	1 539	1 550
618 - documentations	2 097	2 000
6185 frais de colloques	2 668	500
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	56 300	40 970
622 - honoraires architectes, comptables...	9 038	8 700
6222 - Prestation de formation	4 961	5 000
623 - publicités, dons, libéralités	1 393	950
625 - voyages, missions, réceptions..	17 218	14 210
626 - poste, télécommunications	3 793	3 450
627 - services bancaires et assimilés	578	260
628 - concours divers (cotisations)	19 320	8 400
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	23 939	19 871
631 - taxe sur les salaires	20 576	16 257
633 - formation professionnelle	3 363	3 614
SALAIRES ET TRAITEMENTS	368 945	363 966
641 - salaires du personnel, indemnités et avantages	368 945	363 966
CHARGES SOCIALES ET FISCALES	161 745	158 095
645 - Urssaf, Malakoff, Ircantec, Assedic	161 745	158 095
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	718	688
648 - autres charges de personnel	718	688
AUTRES CHARGES	1 759	1 335
658 - autres charges de gestion	260	0
661 - intérêts des emprunts	924	1 335
6712 - amendes	17	0
6718 - contrôle Urssaf	558	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/IMMO.	2 265	6 500
CHARGES FINANCIERES	1 246	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0
TOTAL DES CHARGES	665 568	631 785
SOLDE CRÉDITEUR - EXCÉDENT		87 623
TOTAL GÉNÉRAL	665 568	719 408

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

PRODUITS

	COMPTE DE RESULTAT 2014	PREVISIONNEL 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	598 512	704 408
7060 - Taxe d'aménagement CAUE	521 988	651 490
7060 - solde TA CAUE 2014	66 524	19 918
7061 - Conventions collectivités	10 000	27 000
7067 - conventions EDF	0	6 000
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (d'accompagnement)	35 000	0
7417 - Conseil Régional	35 000	0
COTISATIONS	6 727	5 500
7560 - Cotisations	6 727	5 500
AUTRES PRODUITS	516	0
7580 - différence de règlement	516	0
TRANSFERT DE CHARGES	14 583	5 000
7910 - transfert charges d'exploitations	14 583	5 000
PRODUITS FINANCIERS	5 382	4 500
7680 - produits financiers	5 382	4 500
TOTAL DES PRODUITS	660 720	719 408
SOLDE DÉBITEUR - DÉFICIT	4 848	
TOTAL GÉNÉRAL	665 568	719 408

FINANCEMENT DES MISSIONS DU CAUE EN 2015

Pour remplir ses missions de conseil, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, auprès des publics et des collectivités, le CAUE dispose essentiellement pour son financement du produit de la Taxe d'Aménagement définie par le Conseil Départemental (85 % de notre budget) complété par des conventions avec des partenaires institutionnels et locaux : Conseil Régional, Communautés de communes, EDF, Etat (CGET).

Conventions : Concernant l'appui du Conseil Régional, il faut noter que le principe de l'accompagnement des CAUE de Midi-Pyrénées par la Région est validé pour l'année 2015. Les conventions de partenariat ont été renouvelées ou validées avec les communes et les communautés de Millau, Decazeville, Marcillac, Laguiole et Firmi.

Taxe d'Aménagement : Le montant de la Taxe d'Aménagement départementale (ENS et CAUE) correspond à l'activité de la construction dans le département (permis de construire de l'année précédente). La mise en recouvrement TA 1,5 pour l'année 2014 est de 1 848 948 €, dont 0,5 la part affecté au CAUE soit 597 826 € (après déduction de la part de l'état).

Le Budget primitif du Conseil Départemental fait figurer un montant prévisionnel de la part de taxe d'Aménagement affecté au fonctionnement du CAUE de 530 000 € pour l'année 2015 .

Afin de sécuriser la trésorerie du CAUE le Conseil Départemental a prévu un reversement mensuel minimum de 44 166 €. Cet accord devrait permettre un retour à une situation de fonctionnement de trésorerie normale.

Pour l'année 2015 le montant de la Taxe d'Aménagement (1,5) calculé par la DDT est de 2 014 917€. Après déduction de la part de l'état, pour le CAUE le montant prévisionnel de taxe calculé par le DDT sera de 651 490 €.

Il faut noter que le budget prévisionnel 2015 ne prend pas en compte les retards de recouvrement et de reversement des TA des années 2013 / 2014 qui s'élèvent à la somme de 314 830 € répartie ainsi :

Le solde de TA 1,5 restant à mettre en recouvrement pour l'année 2013 est de 487 323 €. La part 0,5 affecté au CAUE restant est de 162 441€

Le solde de TA 1,5 restant à mettre en recouvrement pour l'année 2014 est de 61 603 €. La part 0,5 affecté au CAUE restant est de 20 534 €

Le solde de TA 2013 / 2014 restant à transférer est de 92 080 €

Le solde de TA 2013 / 2014 non perçue est de 43 138 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

SOLDE TA C.G - TA CAUE 2013 – 2014

Année	TA 1,5 tableau DDT (chorus 07/04/2015)	recouvrement	Solde TA 1,5	Solde TA 0,5
2013	922 976	435 653	- 487 323 €	- 162 441 €
2014	1 848 948	1 787 345	- 61 603 €	- 20 534 €
Total		2 222 998	- 548 926 €	- 182 975 €

TA CAUE Déduction part de l'état 3% = 177 485 €

TA CAUE 0,5 mis en recouvrement et reversée

Année	recouvrement DTT 02/03/2015	Versement DGFIP – C.G. *	A transferer
2013	140 861	105 527	35 334 €
2014	593 578	533 984	59 594 €
Total			94 928 €

TA CAUE Déduction part de l'état 3% = 92 080 €

Solde TA 0,5 CAUE

Année	versement DGFIP - C.G *	CAUE perçu	Solde
2013	105 527	102 676 €	- 2 851
2014	533 984	493 697 €	- 40 287
Total		596 373 €	- 43 138

Total TA CAUE a recevoir : 177 485 € + 92 080 € + 43 138 € = 314 830 €

(annexes : tableau DDT-12 / chorus – 02/03/2015

* FNCAUE / DHUP / DGFIP mars 2015
Tableaux versement CAUE TA 2013- 2014 -2015)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE DROIT

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture

Le Directeur Départemental du Territoire

L'Inspecteur d'Académie

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Jean-Claude ANGLARS, Conseiller Général d'Estaing

Pierre BEFFRE, Conseiller Général d'Aubin

Michel COSTES, Conseiller Général de Rieuepeyroux

Jean MILESI, Conseiller Général de Camarès

Alain PICHON *, Conseiller Général de Pont de Salars

Danièle VERGONNIER*, Conseiller Général de Peyreleau

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET, en qualité de représentants des professions concernées

Patrice ABADIE, Ordre des Géomètres

Patrice CAYROU, Ordre des Architectes

Christine SAHUET, Chambres interconsulaires

René PUECH, Architecte deplg - Urbaniste

en qualité de personnes qualifiées

Louis FARRENQ, UDAF

Eric GADOU, Syndicat des Architectes

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉ- RALE

René DELCLAUX, Conseiller municipal de Montbazens

Jean DELMAS, Président de Sauvegarde du Rouergue

Roland FALGUIÈRES*, ancien directeur de l'ADIL

Véronique MARTY, Conseiller municipal de St-Felix-de-
Lunel

Alain NAYRAC, Vice président la communauté de
communes de Millau-Grands Causses

Marie-Lise TICHIT, Présidente du CPIE du Rouergue

MEMBRES ASSOCIÉS

Michel DELPAL, maire de Sainte-Rade-
gonde

Claude SALLES, Maire de Laissac

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Françoise CAHUZAC, Architecte dplg - Urbaniste opqu

L'ÉQUIPE

Directeur

Dominique JACOMET,

Architecte D.P.L.G.-Urbaniste ifu

Directrice adjointe

Sylvie CURE, Architecte D.P.L.G., 35h/s.

Chargé(e)s d'études

Marie Dominique ALBINET, Environnement, 28h/s
Pédagogie, environnementaliste

Aurélien AUBRY, Paysagiste, 30 h/s

Coeur de village, paysage, pédagogie

Françoise CAHUZAC, Architecte D.P.L.G.-Urbaniste, 35h/s.

Bourgs-centres, méthanisation

Stéphane CAILBEAUX, Architecte D.P.L.G., 35h/s.

Coeur de village, tourisme, accessibilité

Halima HOCINE, Agent d'entretien, 5h/s

Vincent HURTES, chargé de communication, 35h/s.

Communication, graphisme, informatique

Céline LAURENT, Assistante de Direction, 35h/s.

Secrétariat, comptabilité, documentation

* Membres du bureau

CAUE
de
L'AVEYRON